L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 72 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 23 JUILLET 1892.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892.

No 52.] LOI

Faisant une allocation pour payer un déficit dû par l'Etat aux commis d'enregistrement dans des paroisses rurales, à prendre du revenu de 1890, pour trente jours avant l'élection congressionnelle en novembre 1890.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de douze cent vingt-quatre dollars [$1,224] soit par le présent allouée, à prendre du revenu de 1890, pour payer les balances dues aux commis d'enregistrement, dans des paroisses rurales, pour services rendus à l'élection congressionnelle de 1890; compensation qui leur est allouée par la section 2 de la loi 55 de 1888,—51 commis, vingt-quatre dollars [$24] chacun, faisant un total de douze cent vingt-quatre dollars [$1,224].

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 5 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 53] LOI

Allouant la somme de quinze cents dollars [$1,500] pour payer Thomas O'Malley pour fourniture d'outils, d'ustensiles, bois, de matériaux et pour travaux exécutés sur les levées dans la paroisse de la Pointe-Coupée, en l'année 1882.

Attendu qu'avis public a été donné par Thomas O'Malley, lequel avis a été publié dans le "Weekly Truth," journal imprimé et publié dans la ville de Baton Rouge, le 15e jour d'avril 1892, et durant trente jours consécutifs, ainsi que l'ordonne l'article 41 de la Constitution de cet Etat, de son intention de s'adresser à l'Assemblée Générale pour le vote de ce bill, en conséquence;

Section 1ère — Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Que la somme de quinze cents dollars [$1,500], à prendre de tout argent dans le trésor non autrement affecté, est allouée pour compenser et rémunérer Thomas O'Malley pour pour les outils, appareils, bois, matériaux fournis, ainsi que pour les travaux qu'il a exécutés sur les levées dans la paroisse de la Pointe-Coupée, en l'année 1882.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que l'Auditeur des Comptes Publics soit par le présent autorisé [et il y est requis] à émettre un warrant en faveur de Thomas O'Malley pour la dite somme de quinze cents dollars [$1,500], en pleine compensation de sa réclamation.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Cambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 5 juillet 1892,

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 54] LOI

Faisant une allocation pour payer le déficit existant dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour la session régulière commençant le 12 mai 1890.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la somme de deux mille deux cent vingt-deux dollars et quarante-trois cents ($2,222 43) soit par le présent allouée pour payer le déficit existant dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, pour la session régulière commençant le 12 mai 1890.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que la somme ainsi allouée sera mise en réserve pour l'usage de la Chambre des Représentants; que le chairman du Comité de Débours de la Chambre, en appliquant la somme ainsi allouée, émettra des certificats (vouchers) en faveur des parties ayant droit à être payées sur le montant susdit et se fera remettre des reçus. Les certificats ci-dessus seront approuvés et contresignés par le président de la Chambre, et sur la présentation desdits certificats (vouchers) l'Auditeur des Comptes Publics émettra ses warrants sur le trésorier pour le montant desdits certificats respectivement, en faveur des parties qui y ont droit.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Que le montant des warrant ci-dessus mis de tout argent dans le trésor non autrement affecté, et le trésorier est par le présent requis de payer lesdits warrants au puisant dans le fonds général de l'année 1890.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 5 juillet, 1892,

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 55.] LOI

Pour venir en aide à Mme Carrie M. Lawler, de la paroisse St-Bernard et autorisant (l'y enjoignant même) l'Auditeur d'Etat à émettre son warrant en faveur de ladite Carrie M. Lawler pour la somme de six mille dollars ($6,000).

Attendu que M. P. Doulet, de la ville de la Nlle-Orléans, a fourni des matériaux et employé des ouvriers pour la maison d'Etat, en l'année 1876, jusqu'à concurrence de huit mille, sept cent soixante-treize dollars (8,773), et attendu que M. P. Doulet a, le 30 avril 1890, transféré tous ses droits, titres et intérêts dans ladite réclamation à Mme Carrie M. Lawler, femme de Henry T. Lawler, pour valeur reçue, et avis public ayant été donné et publié, en vertu de l'article 48 de la Constitution, de la présentation du bill à la présente session.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'Auditeur des Comptes Publics est par le présent sojoint d'émettre son warrant en faveur de Mme Carrie M. Lawler, femme de Henry T. Lawler, et son mari, pour la somme de six mille dollars ($6,000), en paiement et règlement de toutes réclamations que ladite Carrie M. Lawler a ou peut avoir contre l'Etat de la Louisiane, et ce pour et en considération de la susdite transaction.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que le warrant ci-dessus mentionné soit émis sur le fonds général de l'Etat.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 56] LOI

Pour envoyer au recouvrement de certaines Rente d'Etat et autres, la propriété de l'Etat de la Louisiane, actuellement en la possession du Gouvernement des Etats-Unis; et pourvoyant aussi à la disposition à en faire.

Attendu que durant l'occupation de la Capitale par les Troupes fédérales, en l'année 1862 environ, des bons pour un montant de cent trente cinq mille dollars [$135,000] appartenant à l'Etat, en ont été enlevés et sont aujourd'hui en la possession du Gouvernement des Etats-Unis;

Il est alors décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'Article 232 de la Constitution de 1879 de l'Etat de la Louisiane est, par les présentes, déclaré en vigueur; et les femmes au-dessus de vingt-un ans sont, par les présentes, déclarées éligibles à n'importe quelles fonctions de contrôle ou d'administration en vertu des lois d'écoles de l'Etat.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 57] LOI

Pour mettre en vigueur l'Article 232 de la Constitution actuelle de l'Etat; et pour rendre les femmes éligibles à toutes fonctions de contrôle ou d'administration en vertu des Lois d'Ecoles de l'Etat.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'Article 232 de la Constitution de 1879 de l'Etat de la Louisiane est, par les présentes, déclaré en vigueur; et les femmes au-dessus de vingt-un ans sont, par les présentes, déclarées éligibles à n'importe quelles fonctions de contrôle ou d'administration en vertu des lois d'écoles de l'Etat.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 58] LOI

Créant une cour de juge de paix additionnelle et des fonctions de constable pour le Premier Ward de la paroisse Ste Marie.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'une cour additionnelle de juge de paix et des fonctions de constable soient, par les présentes, créée pour le Premier Ward de la paroisse Ste-Marie, et leur siège établi à Cypremort landing, en ladite paroisse.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que les successeurs du juge de cette cour et de ce constable seront élus aux prochaines élections générales en l'an 1896, de la même façon que d'autres juges de paix et constables. Le juge et le constable appelés les premiers aux fonctions créés par les présentes, demeureront en places jusqu'aux élections générales, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou soient nommés et aient qualifié.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre de Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 59] LOI

Pour interdire l'emploi d'enfants comme gymnastes, contorsionnistes ou acrobates; pour défendre leur emploi en des lieux où leur moralité serait en danger de corruption; et imposant des pénalités pour la violation des dispositions de cette loi.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne qui emploiera, exhibera ou donnera dans le but de l'exhiber, un enfant au-dessous de quinze ans pour le faire marcher sur un fil de fer ou une corde, ou pour monter un cheval ou encore pour lui faire exécuter des tours de gymnaste, de contorsionniste ou d'acrobate dans un cirque quelconque, à des représentations théâtrales ou dans quelque lieu public que cela soit; ou quiconque entraînera, procurera ou encouragera un tel enfant à ainsi faire, sera, par tout magistrat compétent, puni d'une amende pas moindre de dix dollars, et n'en excédant pas vingt-cinq; ou d'un emprisonnement n'excédant pas une durée de trente jours; de même qu'il pourra subir les deux condamnations, à la discrétion de la cour, pour chaque infraction.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 60.] LOI

Prohibant l'emploi d'enfants pour le nettoyage et le fonctionnement de machines dangereuses.

Section 1ère—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne qui emploiera, exhibera ou donnera dans le but de l'exhiber, un enfant au-dessous de quinze ans pour le faire marcher sur un fil de fer ou une corde, ou pour monter un cheval ou encore pour lui faire exécuter des tours de gymnaste, de contorsionniste ou d'acrobate dans un cirque quelconque, à des représentations théâtrales ou dans quelque lieu public que cela soit; ou quiconque entraînera, procurera ou encouragera un tel enfant à ainsi faire, sera, par tout magistrat compétent, puni d'une amende pas moindre de dix dollars, et n'en excédant pas vingt-cinq; ou d'un emprisonnement n'excédant pas une durée de trente jours; de même qu'il pourra subir les deux condamnations, à la discrétion de la cour, pour chaque infraction.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 6 juillet 1892.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Ecole de l'Union Française.

Nous parlions récemment ici des Exercices qui ont fermé l'année scolaire 1891-1892, à l'Ecole de l'Union Française et les bons résultats qu'il nous a été donné de constater.

Heureux de constater qu'ils ont pleinement répondu à l'attente des familles, nous avons rappelé que l'idée dominante qui a présidé à la fondation de cette institution était la propagation, la vulgarisation de la langue française.

Nous avons redit que la direction, allant aussitôt au moyen le plus pratique de s'assurer un patronage, avait adopté une échelle de prix qui, à vrai parler, sont à peu près nominaux et sont à la portée des bourses les plus modiques.

Nous avons écrit encore que lorsque cette dépense, si minime qu'elle soit, est impossible à certaines chefs de famille, la gratuité leur est offerte; leurs enfants sont reçues sans qu'il soit exigé aucune espèce de rétribution.

Ce sont là libéralités que l'on ne saurait trop louer, par elles le bienfait de l'éducation prend grande extension, et, en somme, grâce à une sage et économe administration, l'Ecole se suffit à elle-même, sans qu'il soit guère besoin d'imposer à nouveau les membres de l'Union Française.

Au moyen d'une fête annuelle quelconque, dont le succès n'a jamais manqué, on parvient à équilibrer le budget.

Mais nous tenons à insister sur ce fait: quoique le prix du cours soit un chiffre le plus bas possible, le Conseil de direction est toujours pour premier objet de s'assurer la collaboration de Professeurs à la hauteur de leur tâche. Jusqu'ici nous devons reconnaître qu'il y est invariablement réussi.

Il a su trouver, soit pour le département Français, soit pour le département Anglais, des maîtresses unissant des capacités manifestes a un dévouement sincère, constant. A leur travail de chaque jour elles se donnent entières, résolument, et elles en ont été récompensées par les sujets qu'elles ont formés.

A l'Ecole de l'Union Française, comme partout, on a la période des vacances; nous y sommes. C'est elle qu'ouvrait, il y a peu de semaines, la fête scolaire que nous avons rappelée plus haut.

Mais pendant ces mêmes vacances, le Conseil de Direction, jaloux de la prospérité de son œuvre, ne chôme point. Des démissions ont eu lieu dans son personnel enseignant, et immédiatement, il s'est mis à la recherche d'un Professeur dont la coopération pût encore sûrement faire avancer sur la voie tracée.

On n'a point cherché en vain, et nous l'aurons prouvé quand nous aurons dit que le Principalat de l'Ecole sera désormais confié à Mme M. D. Girard.

Ce nom compte depuis longtemps dans l'enseignement à la Nouvelle Orléans. De cet enseignement Mme Girard a fait l'objet de sa vie, et longue est la liste des Elèves qu'elle a formées ou formée. Et ajoutons le, non seulement elle leur a donné ses soins attentifs et éclairés, sur les bancs de l'école, mais dans le sombre de ces, elle a, nous dit-on, continué cette éducation en des conférences utiles autant qu'agréables.

Bref cette adjonction de pareille éducatrice est pour l'Union Française, un gage fort sérieux du succès et de la vogue accrue de son Ecole. Nous avons voulu en donner au public l'excellente nouvelle, sûr que nous sommes qu'il en résultera de nouvelles inscriptions plus nombreuses que jamais.

Mme Girard aura pour assistances Mlles Raimondy et Maher, dont les prenves sont faites aussi et qui, l'une dans les classes préparatoires, l'autre dans les classes intermédiaires auront guider les Elèves, avec sûreté, vers le Cours Supérieur.

A ces trois noms ajoutons celui de Mlle Ruel, musicienne de mérite, chargée d'une classe facultative, celle de solfège et de piano et qui déjà a obtenu, en cette première tentative, des résultats fort appréciables.

Dans l'état actuel des choses ces quatre Professeurs suffisent au fonctionnement de l'Ecole; mais il va sans dire que d'autres seront vite appelés, si, comme cela est très probable, le nombre augmenté des élèves le demande.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 5 septembre.

Mariage.

On annonce le mariage de Mlle Clara Albrecht et de M. Albert E. Le Febre, de la Nouvelle Orléans.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée par le R. P. Ronzel, en l'église de l'Annonciation, coin des rues Marais et Mandeville, mercredi prochain 27 juillet, à huit heures du matin.

Le soir, de 7 à 10 heures, chez M. le Dr et Mme Albrecht, (219 rue des Champs-Elysées) père et mère de la mariée.

Nos plus affectueux compliments et nos meilleurs souhaits.

REMERCIMENT.—Nous devons à l'obligeance de MM. Spotorno & Cie., Baie St-Louis, Mississipi, l'envoi de quelques uns des derniers numéros de la *Gazzetta Musicale*, journal hebdomadaire publié à Milan. On y trouve en abondance des renseignements sur le mouvement musical de tous pays; une foule de nouvelles artistiques et des articles de critiques d'une valeur reconnue, admise.

Bref la *Gazzetta Musicale di Milano* est une autorité.

Nos remerciments.

WEST END.

Public considérable hier soir et qui a eu, pour passer deux ou trois heures agréables, un très beau feu d'artifice et une exécution justement applaudie, à la quelle les braves et les bis n'ont pas manqué.

Les habitués du West End retrouveront aujourd'hui leur cette bonne exécution, et entendront, entr'autres: Ouverture de *Raymond*, Ambroise Thomas; *Les Sirènes*, valse, Waldteufel; *Bonne bouche*, polka, Waldteufel; Pot-pourri sur *La Vie Parisienne*, Offenbach; Introduction et cœur nuptial de *Lohengrin*, Wagner; *Old Madrid*, romance sans paroles, Trottère, exécutée sur le cornet par M. Armand Veazey; Intermezzo de *Cavalleria rusticana*, Mascagni; *Tervolvi a cer*, valse mexicaine, Estrada; Aria et Miserere, du *Trouvère*, Verdi, duo pour cornet et trombone, joué par MM. Armand Veazey et Vic. Einhorn.

Le concert commencera après l'arrivée du train de six heures.

A propos de la dernière élection académique:

—La veille de l'élection à l'Académie, dit quelqu'un, les partisans de Zola allaient criant partout que les candidatures opposées à celles du "maître" ne "valaient pas un clou."

—Mais il y a *la rive*, observa l'incorrigible Calino.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNR. — M. Léon Bolandard, chimiste français, an cien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Marnéole (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mngr. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Le crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 266 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un excitif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1892.
Indications pour la Louisiane: Temps beau; vents du sud.

Température du 22 juillet 1892.
Thermomètre de H. & L. Claudel, Opticiens, No 145 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade.
7 heures du matin	82	28
Midi	96	37
3 P. M.	88	32
6 P. M.	86	32

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de l'état dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Benjamin Steward à Mlle E. Wendt.
Rose Brent à Mlle Sophie Brichard.
Henry Boyd à Mlle J. Clay.
Marion G. Brewer à Mlle Margaret Anderson.
Paul Terragnane à Mlle Louise Lobez.
Ernest P. Hamonet à Mlle Henriette E. Becker.
Cornelius Gerard à Mlle Catherine Maus.
Joseph Sperer à Mlle Magdalena Herrmann.
Salvatore Saitta à Mlle Anna M. D. G. Orestis.

Naissances.

Mme Robert E. Howard, une fille.
Mme Henry L. Menard, un garçon.
Mme John Mote, une fille.
Mme Edward J. Gurlie, une fille.
Mme Frank J. Wille, un garçon.
Mme Jefferson Rusk, un garçon.
Mme James Rutledge un garçon.
Mme Adam Sickles, un garçon.
Mme Cocc Broegler, une fille.
Mme Benjamin Levy, une fille.
Mme Léopold Girok un garçon.

Décès.

John Steele Jr, 6 jours, 320 1/2 rue Howard.
William Patty, 56 ans, 118 rue nord Derbigny.
Alice A. Blardone, 19 mois, 407 Bagatelle.
Lisa Spriggs, 71 ans, 231 rue Conti.
T. Clifford, 43 ans, 120 rue Howard.
François D. Grenier, 69 ans, cots des rues Lepeyrouse et Broad.
Mme Veuve Ann Meyer, 74 ans, cots des rues Claiborne et Nouvelle Orléans.
Viola Batcher, 5 mois, 84 rue Constance.
John Wat-on, 28 ans, 65 rue Galliope.
August Donald on, 7 mois, 74 rue Clinton.
Martin Walker, 58 ans, 1115 rue Magazine.
F. B. Randle, 5 mois, 191 rue nord Prieur.
S. Papadachi, 47 ans, Hôtel Dieu.
John August Conzellman, 3 ans, 72 rue Delachaise.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

E. V. Parent à J. Risso, un terrain borné par les rues Walnut, Ferdinand, Oliver et Foucher, $21.

J. David Connell à F. Webert, un terrain borné par les rues Peters, Alix, Oliver et Valletta, $3,400.

S. S. Story au State National Bank, un terrain borné par les rues St-Charles, Camp, Commune et Canal, $35,000.

H. C. Leake à W. Uniacke, Jr, un terrain borné par les rues St Claude, Bagatelle, Remparts et Union, $125.

Mme J. M. Lespayrolerie et als., à T. Hagan, un terrain borné par les rues Chippewa, Harmonie, Annonciation et Neuvième, $1,320.

M. Popovich à V. Lococco, un terrain borné par les rues Peters, Urseline, Gallatin et Hôpital, $4,750.

Cour Civile de District.—J. McConnell contre Bary et David J. Dowers en $500 de dommages.

Cour Criminelle.—Section A.—P. J. Pojol, vol de chevaux, 2 ans de pénitencier.

Meeting de ratification.—La Direction du "Crescent Democratic Club" a décidé jeudi soir qu'il se tiendrait à la Nlle-Orléans, samedi, le 6 août, un grand meeting pour ratifier la désignation de MM. Cleveland et Stevenson, comme candidats du parti démocratique à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis. Les préparatifs à faire sont confiés à un comité spécial qui a été chargé d'inviter le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le maire, les sénateurs et représentants de la Louisiane au Congrès, ainsi que nombre de citoyens éminents, à assister à la grande manifestation politique.

Condition industrielle.—La centralisation est à l'ordre du jour. Il n'est question partout que de *trusts* et de coalitions de capitalistes.

Voici maintenant que ces derniers ont, assure-t-on, jeté leur dévolu sur les chemins de fer urbains (tramways) de la Nouvelle-Orléans et proposent de les acheter en bloc. Des négociations ont déjà été entamées avec les différentes compagnies. On semble croire dans certains parages que d'ici à un an tous nos *city railroads* seront réunis sous une seule administration. L'électricité sera substituée comme force motrice à la traction par mulets.

Abus de confiance.—M. W. F. Grey, un des éditeurs du *Daily News*, de Meridien, Miss., a été arrêté hier, rue St-Charles, près Canal, sous une accusation d'abus de confiance.

Arrivé à la Nouvelle Orléans le 5, il descendit à l'hôtel Cosmopolitan où il resta 5 jours pendant lesquels il fit grand abus de la boisson, et le 10, il disparut laissant ses bagages. Avant son départ, il emprunta $1 à Andrew Hetterich, le commissionnaire et donna un faux chèque de $20 à M. Garner, propriétaire de l'établissement.

Le chèque était tiré sur la banque Nationale de Meridian et comme sa note s'élevait à $12, il reçut $8 de M. Garner qui apprit bientôt que le chèque était sans valeur. Gray prétend qu'il n'avait pas l'intention de tromper M. Garner, et qu'il n'a fait que tirer sur la banque sans songer que son dépôt était épuisé.

La visite à la station de quarantaine.—Les membres de la délégation de Savannah, venus à la Nlle-Orléans pour visiter la station de quarantaine, se sont déclarés très satisfaits de ce qu'ils ont vu et affirment que le système inauguré en Louisiane par le Dr Holt est le plus parfait. Ils vont l'appliquer immédiatement dans leur Etat.

Un anniversaire.—Les vétérans et membres actifs de l'Artillerie Washington, ont décidé, au cours d'une récente réunion, de célébrer l'anniversaire de la bataille de Manassas. Ils ont choisi pour s'occuper des détails de cette célébration, le comité suivant:

Capt. H. T. Baker, Capt. De Grange, Sergent E. F. Dickenson et Sergent E. Zobel.

Tentative de suicide.—Hier matin, à 5 heures, un nègre de 80 ans, Summerset Christ, demeurant rue Bordeaux, près Soniat, a tenté de se suicider, en sautant dans un puits, chez M. Pierre Jerbe, encoignure Soniat et Prytanée. Il a été repêché par M. Jerce, et après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté chez lui.

Le feu.—Hier, à 4 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie, qu'on suppose être l'œuvre d'incendiaires, a été découvert au No 116 de la rue Bienville, occupé par Sylvia Smith et appartenant à L. Trisbre.

Les flammes, qui n'ont causé que des dommages insignifiants, ont été éteintes par les voisins.

Accident—Angeline Rizzo, une enfant de deux ans et demi, dont les parents demeurent au No 25 de la rue Hôpital, jouait hier à 8 heures du matin en face le No 34 de la rue Gallatin, quand elle a été légèrement blessée par la chute d'une lourde porte dont les charnières se sont rompues d'une manière inexplicable. L'enfant a reçu les soins des étudiants.

L'état de Mlle Bouby.—Nous avons plaisir à annoncer que depuis l'extraction de la balle, opérée jeudi, l'état de Mlle Bouby va s'améliorant sensiblement et que toute crainte a maintenant disparu.

Cette opération, toujours très délicate, a été du reste faite avec beaucoup d'habileté par un tout jeune médecin, dont nous avons, il y a quelques semaines à peine, annoncé les succès comme étudiant, dans les colonnes de l'*Abeille*.

M. le Dr J. D'Aquin qui vient en effet de graduer avec distinction, est passé immédiatement de l'étude à la pratique, et le corps médical de la Nouvelle-Orléans le compte aujourd'hui au nombre de ses membres parmi lesquels il est destiné à faire avant longtemps très brillante figure.

L'opération dont il vient d'être chargé et dont il s'est acquitté avec succès, prouve qu'il a su gagner et qu'il mérite la confiance du public. Avec celle-ci est déjà venue à lui une petite clientèle dont le cercle ne peut que s'élargir rapidement, à mesure qu'il sera mieux connu et que l'occasion lui sera donnée de se faire connaître.

L'Illinois Central et le Mississippi Valley.—L'eau ayant baissé sensiblement dans le voisinage des voies ferrées de l'Illinois Central, la compagnie a rétabli la circulation de ses trains de marchandises, et à partir d'aujourd'hui elle inaugurera de nouveau le service d'un train de voyageurs; le service régulier ne sera repris que lorsque les tales seront suffisamment égouttés pour permettre le passage de trains plus nombreux.

La compagnie Mississippi Valley, éprouvée aussi par l'inondation, répare ses voies qui ont été fort endommagées. Ce travail ne sera guère terminé avant la fin du mois, époque à laquelle la circulation sera rétablie aussi sur cette ligne.

Morte.—Eliza Hogan, qui s'était brûlée avec de l'eau bouillante, au No 192 de la rue Girod, est morte à l'hôpital hier à midi.

La demi-journée fériée du samedi.

CLÔTURE DES BANQUES A MIDI.

Une annonce du *Clearing House*, publiée aujourd'hui dans une autre partie de nos colonnes, prévient le public que, par la décision prise à ce sujet dans la réunion du 13 août prochain, toutes les banques associées de la Nlle-Orléans fermeront leurs portes, le samedi, à midi, en vertu de la loi No 93 qui a été votée récemment par la Législature et qui a déjà paru à Baton-Rouge dans l'*Admonitor*, le journal officiel.

Les billets et acceptations échéant le samedi ne pourront pas être protestés avant le lundi suivant, ou le jour d'affaires suivant la demi-journée fériée du samedi. Les billets payables sur demande pourront être protestés le samedi, avant midi. Les traites et chèques pourront être protestés pour défaut de paiement et les lettres de change pour refus d'acceptation, pourvu que le protêt soit enregistré avant midi. Les porteurs de traites, chèques et de lettres de change ne sont pas tenus de les faire protester le samedi, la Loi déclarant qu'un protêt fait le lundi suivant suffit pour lier les tireurs et les endosseurs.

La loi devrait s'étendre à partir du 9 août 1892, mais le premier samedi après cette date tombe le 13.

La demi-journée du samedi sera considérée comme demi-journée fériée pendant toute la durée de l'année.

Elks' Club.—Une autre de ces intéressantes parties de Lawn Tennis va être jouée demain à St-Bernard, ainsi que l'annonce une aimable carte d'invitation que nous adresse le Elks' Lawn Tennis Club. La partie aura lieu sur la propriété Guéringer, à un demi-mille des Casernes. Nul doute que les nombreux amis du Club des Elks ne s'y donnent rendez-vous pour applaudir au succès de ses membres.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'expédition française au Dahomey.

Paris 22 juillet—L'expédition française au Dahomey partira de Kotonou en septembre, pour l'intérieur.

La plus n'est pas tombée à Dahomey depuis le 1er juillet et l'on pense que les conditions climatériques seront excellentes pour l'expédition.

Hausse financière.

Paris, 22 juillet—Le trois pour cent est coté à 98 francs 35 centimes.

Bruit démenti.

Paris, 22 juillet—Vu le faux bruit qui a couru que M. et Mme Heckscher, de New York, avaient péri dans le récent désastre à St Germain-les Bains, on a fait d'actives recherches pour s'assurer s'il y a des victimes parmi la colonie américaine, et l'on est certain maintenant que pas un a péri.

Décès par le choléra en Russie.

St Pétersbourg, 22 juillet—Six cas de choléra et quatre décès ont été constatés à Koloma, à 63 milles de Moscou, où se trouvent de grandes fabriques et des forgeries.

Deux décès par le choléra sont survenus dans un village près de Moscou et deux dans cette dernière ville. Cependant il n'y a pas de rapport officiel à cet effet.

Quelques-uns des principaux marchands ont l'intention de visiter la foire de Nijni Novgorod.

Plusieurs gouverneurs des subordonnés

Les fugitifs des districts infectés par le choléra.

St-Pétersbourg, 22 juillet—La *Novoe Vraspe* dégrivant la panique dans les districts infectés par le choléra dit: La station du chemin de fer de Baku était encombrée par une foule tumultueuse de fugitifs.

Quand on a ouvert les portes, la foule s'est élancée sur la plateforme et a immédiatement envahi les traines.

Un grand nombre s'étaient assis sur le plancher plutôt que d'être laissés dans la ville.

La mauvaise odeur de l'atmosphère était suffocante.

Les passagers arrosent leurs vêtements et ceux de leurs voisins avec de l'acide carbolique.

Un médecin est là qui examine la langue et touche le pouls des passagers. Néanmoins tout le monde dit qu'on est bien portant.

Le train part et quelques instants après un passager tombe malade du choléra.

Ceux qui occupent le compartiment du patient sont frappés de panique. Celui ci est transporté dans un autre endroit et la place qu'il occupait est aspergée d'acide carbolique. De semblables scènes ont lieu fréquemment et à chaque station le même examen superficiel se fait. Il n'y a rien d'étonnant que le choléra se propage à Tiflis et autres endroits.

La Russie et la Perse.

St Pétersbourg, 22 juillet—Des journaux Gallioises rapportent qu'un différend s'est élevé entre la Russie et la Perse, à cause d'un grand nombre de Persans morts à Baku.

La Perse a demandé une compensation en donnant pour raison que la Russie n'a pas pris les précautions sanitaires nécessaires.

L'Archevêque Vaughn demande des secours pour les victimes du récent incendie à St-John.

Londres, 22 juillet — L'archevêque Vaughn a écrit une lettre au clergé catholique dans sa juridiction, demandant à celui-ci, en vue du fait, que 90 pour cent des victimes de St-John sont probablement catholiques, de faire faire des quêtes dans leurs églises afin de soulager la misère de ces malheureux.

Ordre à l'égard des Juifs russes.

Berlin, 22 juillet—Le ministère de l'intérieur a donné l'ordre aux gardes de la frontière de maintenir une vigilance constante, afin d'empêcher l'entrée des Juifs russes en Allemagne.

Le croiseur italien Giovanni Bausan'

Rome, 22 juillet—Le croiseur italien *Giovanni Bausan* a reçu l'ordre de se rendre, en octobre, à New York, pour prendre part à la célébration qui aura lieu à l'occasion du monument érigé en mémoire de Colomb.

Mariage de la fille du vice-premier ministre Sagasta.

Madrid, 22 juillet—Le mariage de Mlle Esperanza Sagasta, fille de l'ex-premier ministre, a eu lieu hier.

Le couple a été l'objet d'une ovation enthousiaste de la part de la foule et des corps de musique ont exécuté dans les rues l'hymne de Regio, la marseillaise espagnole.

Les présents reçus par la mariée sont évalués à plus de $200,000, incluant un riche présent de la reine régente Christine.

Sir Charles Euan Smith échoue dans sa mission à Fez.

Londres, 22 juillet—Ce matin le *Times* publie des nouvelles du camp anglais à Fez jusqu'à la date du 16 juillet. Elles confirment le rapport que Sir Charles Euan Smith a échoué dans sa mission, à cause des intrigues françaises. Le bruit court qu'une mission française visitera Fez en ce moment avec l'objectif de négocier un traité semblable à celui que Sir Charles Euan Smith cherchait à conclure.

Le prince Bismarck et sa famille.

Berlin, 22 juillet—Le prince Bismarck et sa famille partiront mardi prochain de Kissingen pour Varzey.

Le prince s'arrêtera à Jena en réponse à une invitation des étudiants de l'université.

L'ex-chancelier ne fera pas les visites qu'il se proposait de faire dans d'autres villes allemandes à la sollicitation urgente de ses amis.

M. Freiherr Von Stum, qui s'est retiré de l'ambassade allemande à Madrid à cause de sa futile intercession auprès de l'empereur pour le prince, est à Kissengen depuis trois jours, et l'on croit que sa visite a eu pour principal but de demander au prince de changer ses projets.

Avant le départ de Bismarck, de Kissingen, des trains spéciaux d'excursion partiront des villes de Berlin, de Heidelberg, Mannheim et Darmstadt, pour Kissengen.

Plus de 4,000 des admirateurs du prince ont déjà acheté des billets.

Mort de Mme Chow.

Vienne, 22 juillet—Mme Chow, femme de J. J. Chow, secrétaire de la légation américaine en cette ville, a succombé aujourd'hui à une péritonite à Marrianbad, Bohême.

Combat sanglant entre une tribu et les Maures. Trois villages incendiés.

Tanger, 22 juillet—Un combat désespéré a eu lieu entre la tribu Angarite et les Maures. On ignore le résultat de la bataille. Les insurgés ont mis le feu à trois villages—Zenata, Zelaves et Maleya—